

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le

**04 SEP. 2017**

*Direction Énergie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Évaluation Environnementale Est*

**Le Préfet de la Région Occitanie**

à

**Réf. Chr :**

**Nos réf. :** 2017-005305

**Affaire suivie par :** Isabelle AUSCHER

Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet du Gard

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard  
Service Environnement et Forêt  
Unité intégration de l'environnement  
89, rue Wéber - CS52002  
30907 NIMES cedex 2

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet d'augmentation du prélèvement dans le puits des Canaux Bouillargues (30)  
déposé par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.**

Par courrier reçu le **03 juillet 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier augmentation du prélèvement dans le puits des Canaux Bouillargues (30) déposé par Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

**Pour le Préfet et par délégation,**



Frédéric DENTAND  
Directeur Adjoint DEC